

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise dans le quartier des Brosses à Mions, il est proposé d'aménager les espaces extérieurs de l'immeuble propriété de la société d'HLM Gabriel Rosset, notamment par la création d'espaces de jeux destinés aux jeunes, nombreux dans ce quartier et d'améliorer ainsi les conditions de vie des résidents.

Ces aménagements seraient réalisés par la commune de Mions pour un montant total de 99 502,49 F HT, soit 120 000 F TTC.

Elle sollicite une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 60 000 F ;

B - Propose d'approuver la participation de la Communauté urbaine, pour un montant de 60 000 F, aux aménagements des espaces extérieurs du quartier des Brosses réalisés par la commune de Mions, de l'autoriser à signer la convention correspondante et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine, pour un montant de 60 000 F, aux aménagements des espaces extérieurs du quartier des Brosses réalisés par la commune de Mions.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 657 140 - fonction 66 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,